



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2021-124** abrogeant le règlement numéro 140-98.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 20 janvier 2021

Josiane Alarie
*Directrice générale
et secrétaire-trésorière*